

RÈGLEMENT DES 24H VÉLO FOLKLORIQUES DE GOUY-LEZ-PIÉTON

LES 18 ET 19 AVRIL 2026

PRÉAMBULE

La 34^e édition de cet événement se tiendra le week-end des 18 et 19 avril 2026. Son objectif est de promouvoir la santé par le sport en rassemblant, le temps d'un week-end, des jeunes et des familles issus de tous horizons. Cette édition sera accessible à toutes et à tous dès l'âge de 11 ans révolus à la date de l'événement. Chaque participant est invité à faire preuve de bonne humeur, d'esprit sportif et de fair-play. Il est essentiel de préserver l'atmosphère conviviale qui fait le succès de cette belle manifestation.

1. INSCRIPTIONS

1.1. DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La clôture des inscriptions est fixée au **18 avril 2026 à 11h00**. Toutefois, nous vous recommandons vivement de vous inscrire en ligne avant cette date afin de garantir votre participation et, si nécessaire, de réserver une tente, leur nombre étant limité.

1.2. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour des raisons de sécurité, de disponibilité du matériel de comptage électronique et d'emplacements, les inscriptions seront limitées à 35 équipes, sélectionnées dans l'ordre chronologique de **réception du paiement** de leur inscription.

1.3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour être prises en compte, les inscriptions doivent être dûment complétées et envoyées aux adresses suivantes :

En ligne, via le site : www.24hvelo.be rubrique « inscriptions »

Par mail via : inscriptions@24hvelo.be

1.4. FRAIS DE PARTICIPATION

Le droit d'inscription par personne est fixé à selon la taille de l'équipe :

De 6 à 9 personnes : 10€ par personne

De 10 à 14 personnes : 9€ par personne

15 personnes : 8€ par personne

1.5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour toute inscription en ligne, **un acompte de 50 €** doit être versé sur notre compte bancaire **BE96 7320 6226 9405**, ouvert au nom des « 24 heures vélo de Gouy ».

L'inscription ne sera **validée** qu'après le paiement complet correspondant **au nombre total de membres de l'équipe**.

Lors du virement, veuillez indiquer en communication le **nom de l'équipe** ainsi que le **nom du chef d'équipe**.

1.6. DISPONIBILITÉ

Le responsable de l'équipe doit rester disponible et joignable par les organisateurs durant toute la durée de l'événement.

2. RÈGLEMENT DE LA COURSE

L'inscription de toute équipe ou de tout individu implique l'adhésion sans réserve au présent règlement. Par conséquent, les organisateurs des 24h vélo sont dégagés de toute responsabilité, tant civile que pénale.

Dès leur arrivée sur le circuit, les équipes (ou leur responsable) doivent se présenter à la tente d'inscription/d'accueil, où leur seront attribués un numéro d'équipe ainsi qu'un emplacement. Si des participants occupent déjà l'emplacement attribué, les organisateurs se réservent le droit de les exclure.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

2.1. L'ÉQUIPE

Chaque équipe doit choisir un **nom** et désigner un **chef d'équipe**, qui devra être présent en permanence et en mesure de répondre à toute sollicitation de l'organisation.

De plus, chaque équipe doit être équipée d'un panneau de **40 cm x 60 cm** mentionnant son nom.

Les formalités finales d'inscription, la vérification du matériel ainsi qu'un tour de reconnaissance éventuel auront lieu le **samedi 18 avril de 10h00 à 11h30**.

2.2. LE VÉLO

Chaque équipe doit disposer d'au moins un vélo ou engin à roues, non motorisé, d'une largeur maximale de **90 cm**, en parfait état de fonctionnement. Le vélo doit obligatoirement être équipé de :

- un **avertisseur sonore**,
- des **freins**,
- un **éclairage avant et arrière** (à dynamo ou à piles), en état de marche et fonctionnel entre le coucher et le lever du soleil.

Un contrôle strict sera effectué avant le départ ainsi qu'en cours de course.

2.3. LE CIRCUIT

Le circuit a une longueur d'environ **2,5 km**, avec un éclairage partiel. Il est important de noter qu'une section du parcours est en **terrain non asphalté**.

2.4. LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS

Conformément à une ordonnance de police, la circulation des véhicules est interdite sur l'ensemble du site, à l'exception des riverains (sur demande).

Une **antenne médicale** sera présente tout au long de l'événement.

2.5. CONDITIONNEMENT DE VOS ALIMENTS ET BOISSONS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant au conditionnement des aliments des participants.

Un contrôle sanitaire pourra être effectué par un service agréé. Il est formellement interdit d'utiliser une **glacière** pour le stockage de la viande.

Par ailleurs, la **revente de boissons** (softs, alcool, bière, etc.) est strictement interdite sur l'ensemble du site pendant toute la durée de l'événement. Toute infraction entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe.

2.6. UTILISATION DES APPAREILS ÉLECTRIQUES DURANT LES 24H VÉLO

Tout appareil électrique utilisé (lampe, chauffage, réfrigérateur, etc.) doit être conforme aux normes **CE** et en bon état de fonctionnement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de problème lié à leur utilisation.

2.7. UTILISATION D'APPAREILS SONORES DURANT LES 24H VELO

L'utilisation d'appareils sonores (enceintes, microphones, etc.) est strictement interdite sur l'ensemble du site pendant toute la durée de l'événement. Toute infraction entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe.

Si vous souhaitez qu'une musique soit diffusée lors de la présentation de votre équipe, veuillez nous en informer lors de votre inscription ou apporter la musique sur une clé USB.

2.8. UTILISATION DE BRASERO ET AUTRES DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE

L'utilisation de **braseros, ou de tout autre dispositif de chauffage** à feu ouvert ainsi que de barbecue ou tout autre dispositif de cuisine est strictement **interdite** s'ils sont posés directement sur le sol. Afin de préserver l'intégrité du site et d'éviter tout risque de détérioration du revêtement, ces dispositifs doivent obligatoirement être surélevés et installés sur un support résistant à la chaleur.

Tout non-respect de cette règle entraînera des sanctions immédiates, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'équipe responsable. Les organisateurs se réservent le droit de contrôler l'installation de ces équipements tout au long de l'événement.

Les éventuels frais engendrés en cas de détérioration du revêtement de la voirie seront à charge de l'équipe.

2.9. PROGRAMME DU WEEK-END

Samedi 18/04 :

10h00 : Inscription des participants et reconnaissance du circuit

10h00 : Ouverture des stands

11h00 : Clôture des inscriptions

12h00 : Présentation des équipes

13h00 : Départ de la course

15h00 : Concours de belotte

20h00 : Blind test musical en équipe

00h00 : Fermeture des stands

Dimanche 19/04 :

10h00 : Réouverture des stands

13h00 : Fin de la course

14h00 : Remise des prix

15h00 : Fermeture des stands

2.10. RELAIS

Les changements de coureur doivent s'effectuer à l'emplacement désigné par les organisateurs. La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des équipes.

Les équipes peuvent installer un abri (tonnelle, petite tente, etc.), dans la limite de l'espace alloué, soit **2m x 5m**.

2.11. NOMBRE D'ÉQUIPIERS

Le nombre de participants par équipe doit être compris entre **6 et 15 personnes**.

2.12. PÉNALITÉS

Les 24 heures vélo sont une manifestation conviviale sans esprit de compétition. Cependant, les organisateurs peuvent appliquer des pénalités allant de l'annulation d'un ou plusieurs tours à la disqualification d'une équipe.

Des sanctions seront appliquées en cas de :

- non-respect du parcours,
- changement de coureur en dehors des zones autorisées,
- non-respect du site,
- utilisation d'un véhicule motorisé,
- absence de casque obligatoire,
- absence de lampe sur le vélo.

Tout comportement jugé dangereux, agressif ou irrespectueux envers les organisateurs, concurrents ou spectateurs entraînera la disqualification de l'équipe. Le non-respect de ce règlement entraînera également la disqualification de toute l'équipe.

2.13. ENREGISTREMENT DES TOURS

Les tours seront enregistrés en **au moins deux points distincts** du circuit via un système de comptage électronique. Un tour ne sera validé que si le passage est enregistré aux deux points de contrôle.

Le coureur portant le badge devra ralentir au maximum lors de son passage dans les stands de pointage, sous peine de voir son tour non comptabilisé.

Un tableau de progression des équipes sera visible régulièrement. Seul le classement établi par l'organisation sera pris en compte et ne pourra être discuté.

2.14. CLASSEMENT

Trois classements seront établis selon les critères suivants :

- folklore
- vitesse
- mouvement de jeunesse

Pour concourir dans la catégorie « folklore », les équipes doivent rouler équipées de leur déguisement le samedi de 13h à 14h et le dimanche de 12h à 13h, ainsi qu'au minimum un tour par heure le samedi de 14h à 22h et le dimanche de 9h à 12h.

Le classement « folklorique » sera déterminé par vote au sein même des équipes ainsi qu'au sein du public. Il est évident qu'il sera interdit de coter sa propre équipe.

2.15. PRIX

Des prix seront attribués aux équipes dans les catégories suivantes :

- **Folklore** : trois équipes ayant le déguisement le plus original,
- **Vitesse** : trois premières équipes,
- **Mouvement de jeunesse** : trois premières équipes,
- **Fair-play** : équipe la plus méritante.

3. ASSURANCES

3.1 ASSURANCES

L'assurance des organisateurs **ne couvre pas** les dommages matériels subis par les participants, ni les vols.

Les organisateurs disposent d'une **assurance responsabilité civile**, mais déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou tout autre incident survenu durant l'événement.

3.2. PUBLICITÉ

Il est strictement interdit aux participants d'arborer toute forme de **publicité** ou de signes à caractère **religieux, politique ou philosophique**.

Toute équipe souhaitant afficher une publicité (calicots, banderoles, etc.) doit obtenir **une autorisation écrite** des organisateurs et s'acquitter d'un **supplément** lors de l'inscription.

3.3. INTERNET

Des photos seront prises pendant les 24 heures vélo et publiées sur notre **site Internet** ainsi que sur nos **réseaux sociaux**.

Aucune action judiciaire ne pourra être intentée contre l'organisation concernant la diffusion de ces images. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos, nous vous invitons à en informer l'équipe organisatrice au préalable

3.4. SITE INTERNET & PAGE FACEBOOK

Pour toute information supplémentaire, retrouvez-nous sur :

- **Site officiel :** www.24hvelo.be
- **Facebook :** www.facebook.be/24hgouy